

RAPPORT N° 92/6-26
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DU PRINCIPE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE
(M.O.U.S.) A MENER SUR L'ENSEMBLE DES QUARTIERS OPERATIONNELS
R.H.I. OU H.V.S.

AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE M.O.U.S.
R.H.I. PAVADE, R.H.I. MULTISITES OUEST ET H.V.S. CHAUDRON

AUTORISATION DE SOLLICITER L'ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ETAT
POUR LES OPERATIONS DE M.O.U.S.

La Commune de Saint-Denis a engagé un programme pluriannuel de
Résorption de l'Habitat Insalubre et participe aux opérations
de réhabilitation du bâti ancien (opération Habitat et Vie
Sociale).

Les sites concernés :

Quartiers Ouest et Centre : R.H.I. Brûlé
R.H.I. Bellepierre
R.H.I. Pavadé

R.H.I. Bas de la Rivière
et Canal du Brûlé
(multisites Ouest)
H.V.S. Camélias

Quartier Est : R.H.I Multisites Est
(Domenjod, Ilet Quinquina, Camp
Jacquot, Chemin Lory, Chaudron)
R.H.I Prima
R.H.I Moufia
H.V.S Chaudron

La réalisation de ces opérations, complexes et étalées dans le
temps, se fait avec une mission complémentaire de Maîtrise
d'Oeuvre Urbaine et Sociale.

La M.O.U.S. se définit autour de trois axes interactifs :

* L'accompagnement social au relogement avant, pendant, et
après l'opération.

* La réalisation d'un programme de construction ou de
réhabilitation adapté aux demandes et aux besoins des familles,
ainsi que l'aménagement des espaces publics.

* L'animation globale au travers de la mobilisation de tous les partenaires du quartier, tant associatifs qu'institutionnels (école, association d'habitants, commission locale d'insertion...)

Il s'agit donc de rechercher et de mettre en oeuvre tous les moyens et actions favorisant le relogement et l'intégration des familles dans leur nouveau mode de vie, tout en mettant l'accent sur l'insertion sociale et économique.

La participation des habitants est un facteur de réussite des opérations R.H.I.. Elle sera initiée par une communication sociale importante tant individuelle que collective.

Dans les quartiers faisant conjointement l'objet de développement social (O.D.Q., H.V.S., D.S.Q.) le rôle du chef de projet est primordial dans ses fonctions de coordination, et de communication à l'ensemble des partenaires.

Je vous demande :

- d'approuver le principe de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale à mener des quartiers de Saint-Denis précités ;

- de m'autoriser à signer les conventions M.O.U.S. avec la S.I.D.R. pour la R.H.I. Pavadé et l'opération H.V.S. Chaudron, avec la SEMADER pour la R.H.I. Multisites Ouest selon le montage financier suivant :

* M.O.U.S. PAVADE 700 000 F (sur 3 ans)

Etat	300 000 F
Ville	200 000 F
S.I.D.R.	200 000 F

* M.O.U.S. CHAUDRON 1 300 000 F (sur 3 ans)

Etat	600 000 F
Ville	350 000 F
S.I.D.R.	350 000 F

* M.O.U.S. MULTISITES OUEST 1 740 000 F

Etat	1 392 000 F
Ville	348 000 F

- de solliciter l'engagement financier de l'Etat pour l'ensemble de ces opérations de M.O.U.S.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire
Gilbert ANNETTE



Conseil Municipal
du 12 décembre 1992

Rapport 92/06-26

Rapporteur : A. Bourgin

C'est l'approbation du principe de Maîtrise d'oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) à mener sur l'ensemble des quartiers opérationnels R.H.I. ou H.V.S.

Monsieur Bourgin rappelle les titres.

Le Maire : Questions ? Opposition, abstention, adopté.

LE RAPPORT N° 26 A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE
DES VOTANTS